Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) des titres de transport

BREIZHGO CAR INTERURBAIN – ILLE-ET-VILAINE

Version du 18 novembre 2026

Les présentes Conditions Générales et de Vente et d'Utilisation (ci-après les CGVU) ont pour objet de déterminer les conditions de souscription et d'utilisation des titres de transport utilisables sur le réseau de transport en cars interurbains BreizhGo en Ille-et-Vilaine et s'appliquent à tout client, qu'il soit acheteur ou détenteur du titre.

L'Utilisateur doit prendre connaissance des présentes CGVU, disponibles à l'espace KorriGo de Rennes (19 Place de la Gare), à la gare routière de St Malo (Avenue Anita Conti) ou de Fougères (6 rue des Frères Deveria) et sur le site internet BreizhGo.

Chaque utilisation ou achat d'un titre de transport en cars interurbains BreizhGo en Ille-et-Vilaine implique l'acceptation sans réserve par l'Utilisateur des présentes CGVU. Les transporteurs se réservent le droit de refuser l'accès ou d'exclure, sans préjudice de tout dommage et intérêt pour l'Utilisateur et sans notification préalable, tout Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGVU.

1. Définitions

Est entendu par les termes :

« **Boutique en ligne** » : service d'achat en ligne de titres de transport BreizhGo, accessible depuis le site BreizhGo, et régit par des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente disponibles sur breizhgo.bzh.

« Application BreizhGo M-ticket » : application mobile ayant pour objet l'achat et l'utilisation en ligne de titres de transports dématérialisés valables sur le réseau de lignes de cars interurbains BreizhGo pour lesquelles la Région Bretagne est autorité organisatrice.

« Réseau BreizhGo Car » : réseau de transport des lignes de cars interurbains desservant l'Ille-et-Vilaine pour lesquelles la Région Bretagne est autorité organisatrice.

« Site BreizhGo » : site accessible sur tout appareil connecté à internet, breizhgo.bzh, permettant notamment l'accès à la Boutique en ligne.

« **Utilisateur** » : désigne la personne physique ayant conclu les présentes CGVU.

2. Tarification

2.1. Principes généraux

Deux tarifications existent au sein du réseau BreizhGo Car suivant deux types de lignes :

- Les lignes à tarif par tranches kilométriques : lignes 500 (Paimpont – Rennes), 503 (La Guerche – Rennes), 505 (Grand-Fougeray – Rennes), 507 (Dinard – Rennes), 580 (Mesnil Roc'h – Rennes), 590 (Fougères – Rennes) et 510 (Pipriac – Rennes) ;
- Les lignes à tarif unique, à savoir l'ensemble des autres lignes.

L'ensemble des tarifs est disponible sur le site BreizhGo, ils sont indiqués en euros toutes taxes comprises et sont révisables sur décision du Conseil régional de Bretagne.

2.2. Réduction

Des réductions peuvent être accordées :

- Aux personnes de moins de 26 ans. La réduction est valable jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, sur présentation d'un justificatif d'âge : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ;
- Aux personnes en situation difficile (tarif BreizhGo Solidaire). Pour pouvoir bénéficier du tarif BreizhGo Solidaire, une demande de carte est à effectuer au préalable sur le site BreizhGo. Cette carte sera à présenter lors de chaque opération d'achat et de contrôle des titres ;
- Aux accompagnateurs des personnes en situation de handicap. L'accès au tarif BreizhGo Solidaire pour l'accompagnateur est possible sur simple présentation de la carte mobilité inclusion de l'accompagné (ou carte d'invalidité ou de priorité ou de stationnement encore en vigueur).

Les Utilisateurs doivent se munir d'un justificatif d'âge et/ou de statut qui pourront être demandés au moment de la montée ou pendant un contrôle (conducteur/contrôleur).

2.3. Gratuité

Les Utilisateurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte et peuvent bénéficier d'un titre gratuit selon les conditions suivantes :

- Pour les enfants de 0 à 4 ans inclus, une gratuité est accordée aux enfants voyageant avec un adulte (18 ans et plus) disposant d'un titre de transport payant valide, **dont abonnement** ;
- Pour les enfants de 5 à 11 ans inclus, une gratuité est accordée aux enfants voyageant avec un adulte (18 ans et plus) disposant d'un titre de transport payant valide, **hors abonnement** ;

Cette gratuité est valable dans une limite de 2 enfants par adulte. Un justificatif d'âge de l'enfant doit pouvoir être présenté au moment de la montée ou pendant un contrôle (pièce d'identité avec photo). Un titre gratuit sera distribué à l'enfant à la montée à bord, ou devra être retiré au préalable au guichet aux heures d'ouvertures à Rennes, Saint-Malo, Fougères.

3. Titres de transport

Pour voyager sur le réseau BreizhGo Car, l'Utilisateur doit obligatoirement être en possession d'un titre de transport en cours de validité et validé ainsi que de ses justificatifs (d'âge et/ou statut) le cas échéant. L'achat d'un titre ne garantit pas une place dans le car. Les titres nominatifs sont personnels et non cessibles. Les titres non nominatifs sont non cessibles une fois validés. La validation et / ou la présentation d'un titre est obligatoire à la montée.

Chaque titre est délivré pour un trajet donné et ne permet pas d'utiliser n'importe quelles lignes du réseau BreizhGo.

Les conditions générales de vente et d'utilisation propres à l'application BreizhGo M-ticket et à la Boutique en ligne s'appliquent. Celles-ci sont consultables respectivement sur l'application BreizhGo M-ticket et sur le site BreizhGo.

3.1. Titre unitaire

3.1.1. Présentation

Le titre unitaire permet de réaliser un trajet le jour même de l'achat sur le réseau BreizhGo Car sur l'origine-destination choisie.

Les correspondances entre lignes au sein du réseau BreizhGo Car ne sont pas permises.

Il est décliné en une version tout public (26 ans et plus), une version jeune (moins de 26 ans), une version dite « solidaire » sous condition (voir partie 2.2.) et une version gratuite sous condition pour les Utilisateurs de moins de 12 ans (voir partie 2.3.). Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat et de l'utilisation de la version jeune (la présentation d'un justificatif d'âge peut être demandée lors d'un contrôle à bord).

Pour le seul cas de la ligne 516, le titre unitaire peut être complété par un accès illimité au réseau de transport urbain de Saint-Malo Agglomération.

Les présentes CGVU s'appliquent pour le seul périmètre BreizhGo du titre de transport, les CGVU du réseau urbain de Saint-Malo agglomération, éventuellement ajouté en complément, s'appliquant pour le périmètre de ce réseau urbain.

Sa durée de validité est de 2h après la première montée.

3.1.2. Canaux de vente

Ce titre est en vente :

- à bord des cars sous la forme d'un titre papier. Le règlement est à effectuer en espèces (faire l'appoint dans la mesure du possible), par chèque, par carte bancaire dans les véhicules équipés ou par application sans contact dans les véhicules équipés. La vente à bord n'est pas possible aux arrêts Gare routière de Rennes, St-Malo et Fougères aux horaires d'ouverture des guichets ;
- dans les gares routières de Rennes, Fougères et Saint-Malo, sous la forme d'un titre papier. Les moyens de paiements sont fixés librement par chacun de ces points de vente ;
- sur l'application BreizhGo M-ticket, sous un format dématérialisé, pour les seules versions tout public (26 ans et plus) et jeune (moins de 26 ans), sans possibilité de compléter par un accès illimité aux réseaux de transport urbain de Rennes Métropole ou Saint-Malo Agglomération. Le règlement est à effectuer par carte bancaire.

La version du titre complétée par un accès illimité au réseau de transport urbain de Saint-Malo Agglomération pour le cas spécifique de la ligne 516 est vendue par le réseau urbain de Saint-Malo Agglomération et à l'Office de Tourisme de Dinard.

Les Utilisateurs de moins de 12 ans bénéficient de la gratuité sous condition (voir partir 2.3.). Ce titre n'est distribué qu'à bord des cars, sauf aux arrêts Gare routière de Rennes, St-Malo et Fougères aux horaires d'ouverture des guichets.

3.1.3. Cas particulier des lignes en accord de commercialisation avec SNCF TER

Pour les lignes 507 (Dinard-Rennes) et 590 (Rennes-Fougères) spécifiquement, le titre unitaire est disponible suivant ses quatre versions décrites à l'article 3.1.1 sur les trajets Rennes – Dinard et Rennes – Fougères dans les deux sens, et en vente sous la forme d'un titre papier au sein des guichets dans les gares ferroviaires bretonnes, sur le site TER BreizhGo, SNCF Connect et les partenaires de SNCF

(Trainline, etc.). Les conditions générales de vente et d'utilisation spécifiques disponibles sur le site TER BreizhGo s'appliquent.

3.2. Carnet de 10 titres unitaires

3.2.1. Présentation

Le carnet de 10 voyages permet de réaliser 10 voyages sur le réseau BreizhGo Car sur l'origine-destination choisie.

Les correspondances entre lignes au sein du réseau BreizhGo Car ne sont pas permises.

Ce titre peut être complété par un accès illimité au réseau de transport urbain de Rennes Métropole. Il est décliné sous la forme d'une version tout public (26 ans et plus) et une version jeune (moins de 26 ans). Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat et de l'utilisation de la version jeune (la présentation d'un justificatif d'âge peut être demandée lors d'un contrôle à bord).

Il peut également être complété par un accès illimité au réseau de transport urbain de Saint-Malo Agglomération pour le cas spécifique de la ligne 516.

Enfin, une version dite « solidaire » existe sous condition (voir partie 2.2.).

Les présentes CGVU s'appliquent pour le seul périmètre BreizhGo du titre de transport, les CGVU du réseau urbain concerné, éventuellement ajouté en complément, s'appliquant pour le périmètre de ce réseau urbain.

3.2.2. Canaux de vente

Ce titre est en vente :

- dans tous les points de vente agréés BreizhGo[1] sous la forme d'un billet sans contact ou chargé sur une carte KorriGo Services. Les moyens de paiements sont fixés librement par chacun de ces points de vente ;
- sur l'application BreizhGo M-ticket sous un format dématérialisé pour les seules versions tout public (26 ans et plus) et jeune (moins de 26 ans), sans possibilité de compléter par un accès illimité aux réseaux de transport urbain de Rennes Métropole ou Saint-Malo Agglomération. Le règlement est à effectuer par carte bancaire ;
- sur la boutique en ligne disponible sur le site BreizhGo, chargé sur une carte KorriGo Services pour les seules versions tout public (26 ans et plus) et jeune (moins de 26 ans). Le règlement est à effectuer par carte bancaire.

La version du titre complétée par un accès illimité au réseau de transport urbain de Saint-Malo Agglomération pour le cas spécifique de la ligne 516 est vendue par le réseau urbain de Saint-Malo Agglomération, à l'Office de Tourisme de Dinard et sur la boutique en ligne disponible sur le site BreizhGo. S'il est acheté sur la boutique en ligne, une première validation à bord d'un car BreizhGo est avant de pouvoir emprunter le réseau urbain de Saint-Malo (MAT) est nécessaire.

3.3. Titre scolaire+

La carte BreizhGo scolaire+, dont les conditions générales de vente et d'utilisation sont sur le site BreizhGo, à commander exclusivement sur le site BreizhGo, donne la possibilité aux élèves titulaires d'un abonnement scolaire BreizhGo d'utiliser l'offre commerciale (grand public) en dehors des trajets depuis ou vers leur établissement scolaire. Excepté durant les vacances scolaires estivales, cette carte donne droit à la délivrance à bord d'un titre scolaire+.

Le titre scolaire+ est un titre gratuit délivré uniquement à bord des cars et valable sur présentation de la carte BreizhGo scolaire+ ou de la carte KorriGo chargée du profil scolaire+.

[1] Dont la liste est consultable sur le site BreizhGo

3.4. Abonnement mensuel

3.4.1. Présentation

L'abonnement mensuel permet de se déplacer sur le réseau BreizhGo Car sur l'origine-destination choisie.

Les correspondances entre lignes au sein du réseau BreizhGo Car ne sont pas permises.
L'abonnement est valable sur un mois calendaire (du 1er au dernier jour du mois) et peut être complété par un accès illimité aux réseaux de transport urbain de Rennes Métropole ou Saint-Malo Agglomération. Il est disponible à la vente 2 mois avant, à compter du 20 du mois.

Il est décliné en une version tout public (26 ans et plus) et une version jeune (moins de 26 ans). Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat de la version jeune. Cette version jeune est valable y compris le mois d'anniversaire des 26 ans (la présentation d'un justificatif d'âge peut être demandée lors d'un contrôle à bord).

Les présentes CGVU s'appliquent pour le seul périmètre BreizhGo du titre de transport, les CGVU du réseau urbain concerné, éventuellement ajouté en complément s'appliquant pour le périmètre de ce réseau urbain.

3.4.2. Canaux de vente

Ce titre se matérialise sur une carte KorriGo Services et peut être chargé :

- dans tous les points de vente agréés BreizhGo[2]. Les moyens de paiements sont fixés librement par chacun de ces points de vente ;
- sur la boutique en ligne disponible sur le site BreizhGo. Le règlement est à effectuer par carte bancaire.

Concernant l'achat d'un titre BreizhGo+Star (Rennes) ou BreizhGo+MAT (Saint-Malo) sur la boutique en ligne, une première validation à bord d'un car BreizhGo avant de pouvoir emprunter les réseaux urbains de Rennes (Star) ou de Saint-Malo (MAT) est nécessaire.

3.5. Abonnement annuel

3.5.1. Présentation

L'abonnement annuel permet de se déplacer sur le réseau BreizhGo Car sur l'origine-destination choisie.

Les correspondances entre lignes au sein du réseau BreizhGo Car ne sont pas permises.

L'abonnement est valable 12 mois à compter de la date de début de validité et peut être complété par un accès illimité au réseau de transport urbain de Rennes Métropole. Le début de validité est forcément un 1er d'un mois. A la fin des 12 mois, le voyageur doit réaliser une nouvelle demande d'abonnement. L'abonnement n'est pas à tacite reconduction.

Il est décliné en une version tout public (26 ans et plus) et une version jeune (moins de 26 ans). Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat de la version jeune. Cette version jeune est valable sur une année glissante comprenant la date d'anniversaire des 26 ans.

Les présentes CGVU s'appliquent pour le seul périmètre BreizhGo du titre de transport, les CGVU du réseau urbain concerné, le cas échéant, éventuellement ajouté en complément s'appliquant pour le périmètre de ce réseau urbain.

[2] Dont la liste est consultable sur le site BreizhGo

3.5.2. Canaux de vente

Ce titre se matérialise sur une carte KorriGo Services nominative et peut être chargé :

- dans les gares routières de Rennes, Fougères et Saint-Malo. Les moyens de paiements sont fixés librement par chacun de ces points de vente ;
- par envoi postal du formulaire à remplir et signer « abonnement et ré-abonnement annuel » disponible sur le site BreizhGo, rubrique « Se déplacer en car ». Le règlement peut être effectué par prélèvement automatique ou par un chèque correspondant à la totalité du coût de l'abonnement.

4. Conditions d'utilisation et contrôles

L'usager est responsable de la vérification préalable de la conformité à son besoin du titre de transport acheté, et s'engage par la validation des présentes CGVU au respect du règlement régional des transports interurbains disponible en ligne sur le site BreizhGo.
Des contrôles peuvent être opérés à tout moment par les agents désignés par l'exploitant du réseau.

5. Services après-vente

5.1. Perte, vol, dégradation ou dysfonctionnement du support

- **Carte KorriGo Services** : En cas de perte, de vol ou de dégradation d'une carte KorriGo Services nominative, une nouvelle carte KorriGo Services pourra être délivrée pour un coût de 8€ à la charge de l'Utilisateur. En cas de dysfonctionnement avéré, une nouvelle carte KorriGo Services pourra être délivrée gratuitement. La demande de duplicata est à effectuer par l'Utilisateur au guichet de l'Espace KorriGo de Rennes 19 Place de la Gare 35000 RENNES ou via le formulaire en ligne disponible sur le site BreizhGo. Après cette action, la carte sera déclarée comme perdue ou volée et ne sera plus utilisable. Les titres cars BreizhGo tels que les abonnements mensuels ou annuels pourront être restitués sur la nouvelle carte à partir du n° client ou éventuellement de l'ancien n° de carte ;
- **Ticket papier** (y compris billet sans contact) : Aucun remplacement n'est possible en cas de perte ou de vol ;
- **Carte Solidaire :** En cas de perte ou de vol, un duplicata pourra être délivré pour un coût de 4€ par carte à la charge de l'Utilisateur. La demande est à réaliser via le formulaire disponible sur le site BreizhGo ;
- **Carte Scolaire+ :** En cas de perte ou de vol, un duplicata pourra être délivré pour un coût de 8€ par carte à la charge de l'Utilisateur. La demande est à réaliser via le formulaire en ligne dont le lien est disponible sur le site BreizhGo ;
- **BreizhGo M-ticket :** voir les CGVU de l'application BreizhGo m-ticket disponibles directement dans l'application.

5.2. Justificatif d'achat

Un justificatif d'achat est délivré au client, physiquement ou au format numérique suivant son canal d'achat, excepté pour les titres unitaires pour lesquels aucun justificatif d'achat n'est délivré physiquement. Des attestations employeur sont produites sur demande pour les abonnements, en envoyant un justificatif d'achat (via le site BreizhGo) avec le numéro de carte KorriGo.

5.3. Echange et remboursement

Le remboursement d'un abonnement mensuel non entamé (c'est-à-dire qui n'a pas encore été activé via une validation sur un valideur car BreizhGo) et valable le mois M peut faire l'objet d'un échange ou d'un remboursement jusqu'au 15 du mois M au plus tard. Pour cela, l'Utilisateur est invité à :

- se rendre dans les gares routières de Rennes, Saint-Malo, Fougères ou Pontivy ;
- ou effectuer sa demande directement en remplissant le formulaire de contact consultable sur le site BreizhGo, rubrique Nous contacter)

Un abonnement annuel peut être résilié sur demande du voyageur auprès de la gare routière dans laquelle il a été émis. Tout mois entamé est dû.

Les autres titres ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Cas particulier du remboursement sur l'application BreizhGo M-ticket

En cas de mauvaise manipulation avérée liée à l'achat simultané de plusieurs titres par erreur un remboursement du reliquat de titres pourra être effectué. Les titres devront impérativement ne pas être utilisés.

En cas d'une activation de titre sans passage du car à l'horaire prévu (validation à plus ou moins 15 min de l'heure de passage), une réactivation de titre pourra être proposée à l'Utilisateur. Pour éviter ce cas de figure, il est conseillé de ne valider qu'à la montée à bord.

Dans ces différents cas l'Utilisateur doit se manifester dans les 48h de mauvaise manipulation ou de l'activation du titre sans passage du car.

6. Service clientèle

Pour toute information ou réclamation, l'Utilisateur peut contacter la Centrale d'appel BreizhGo via le formulaire de contact, consultable sur le site BreizhGo, rubrique Nous contacter, ou directement par téléphone au numéro 02 99 300 300 du lundi au samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

7. Politique de protection des données personnelles

En acceptant les présentes CGVU, l'Utilisateur accepte que les informations recueillies soient utilisées afin de répondre à sa demande d'inscription au service de transport proposé par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs sous-traitants et prestataires. L'Utilisateur dispose du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des Directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre décès. L'Utilisateur dispose, également, du droit de s'opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, l'Utilisateur est invité à envoyer un mail à l'adresse informatique-libertes@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7. Pour tout complément d'information, sur la gestion de vos données personnelles, l'Utilisateur est invité à consulter la charte de confidentialité disponible sur le site BreizhGo.

8. Modification du document

La présente version des CGVU est en application à compter de la date de version indiquée au début du document.
La Région Bretagne se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour à tout moment, sans préavis ni information préalable des Utilisateurs, unilatéralement, les présentes CGVU au gré des changements

ou additions effectués, afin notamment de se conformer à toutes évolutions légales, jurisprudentielles, éditoriales et/ou technique.
Les modifications à venir ne seront pas applicables aux ventes effectuées avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications, sauf pour ce qui concerne les modalités relatives à l'utilisation des titres.
Les modifications éventuellement apportées par la Région aux CGVU seront portées à la connaissance des Utilisateurs par leur simple mise en ligne. La Région invite donc tout Utilisateur à consulter régulièrement les CGVU. Tout nouveau Service intégrant de nouvelles techniques ou nouvelles caractéristiques améliorant la qualité des Services existants seront aussi soumis aux présentes Conditions générales, sauf disposition expresse contraire.

9. Loi applicable

Les présentes CGVU sont soumises à la loi française. Elles sont rédigées en langue française.